

La feuille de Charmes



Edito

Carpiniens, Carpiennes,

Comme vous le savez tous et toutes, depuis un moment, les communes doivent faire face à des restrictions budgétaires imposées par l'Etat, ce qui entrave fortement le pouvoir d'investissement de notre budget.

Malgré cette contrainte, le Conseil Municipal s'efforce de répondre aux besoins de nos concitoyens.

Lors de notre prochain conseil municipal, nous validerons le budget primitif de notre commune. Voici le bilan du dernier exerciceen fonctionnement eten investissement. Manque à ce résultat le solde de subvention que nous n'avons pas encore reçu.

Concernant le projet de construction de logements communaux, nous avons passé un contrat pour un emprunt d'une durée de 20 ans. Pour rappel, le montant des travaux est estimé actuellement à 204 000€ HT. Nous espérons une aide financière à hauteur de 50% pour ce projet.

Toujours en section investissement, dans le cadre de la mise en accessibilité de nos bâtiments, le groupe de travail formé de membres du Conseil Municipal et du Foyer Rural réfléchit à la réhabilitation du local technique, l'objectif étant que ces travaux soient réalisés pour la fête patronale.

Il en est de même pour la création du réseau d'éclairage du parking situé devant le cimetière.

Pour le projet « café du commerce », le Conseil Municipal a validé le choix de la Commission d'Appel Offres et a retenu Madame Mangin architecte diplômée d'Etat. Les recettes issues des affouages et de la vente de quelques grumes de bois, vont nous permettre de financer le débroussaillage de plusieurs chemins sur lesquels la végétation a repris ses droits. Voilà les grandes lignes directrices pour cette année 2016 déjà bien engagée.

A propos de la qualité de vie dans notre village, je vous informe qu'un arrêté concernant le non-respect de la voie publique va être pris. Ceci concerne les déjections de nos amis les bêtes pour lesquelles j'ai reçu plusieurs plaintes en mairie. L'arrêté pris sur la base du code de la santé publique sera instauré prochainement, et affiché en mairie. Tout contrevenant pourra se faire verbaliser par la Gendarmerie.

Autre fait récurrent, les sacs poubelles trouvés aux pieds des PAV : la Communauté de communes du Tolois verbalisera le contrevenant qui sera identifié. Pour information, l'amende est de 150€ avec possibilité d'immobilisation du véhicule. Pour notre bien être à tous, soyons respectueux de l'environnement et de notre cadre de vie.

Je terminerai mon édito en ayant une pensée pour les trois habitants de Charmes-la-Côte qui nous ont quittés récemment, M. Claude MIGOT, Mme Denise PORTE et M. Jean THIEBAUT, trois « personnages » qui ont animé les rues du village et qui participaient à sa vie. Leur souvenir reste présent. Nous adressons toute notre sympathie à leurs familles.

Le Maire
Jean Luc STAROSSE

Dans ce numéro :

Edito	1
Etat Civil	2
Semaine du développement durable	2
Au jardin, évitez les produits phytosanitaires	2
Bibliothèque	2
Semaine européenne de la vaccination	2
Passage de la TNT à la Haute-Définition	3
Marché aux fleurs	3
Bac poubelle et déchets ménagers sur la voie publique	3
Vœux	3
Relais des Assistantes Maternelles	4
Commande de Fuel groupée	4
Devenir correspondant	4
Activités du Foyer Rural	4

Etat Civil

Ils nous ont quitté en mars:

M.MIGOT Claude, le 18 mars 2016

Mme PORTE Denise, le 19 mars 2016

M. THIEBAUT Jean, le 23 mars 2016

Nos sincères condoléances aux familles.

Semaine du développement durable

En 2016, la semaine européenne du développement durable se déroulera du lundi 30 mai au dimanche 5 juin 2016. La thématique annuelle ainsi que les modalités d'inscription des projets français sont communiquées sur le site (Action pédagogique, conférence, concours, exposition, sortie, village associatif, visite, festival, marché, portes ouvertes, projection de film, sport) <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Edition-2016>. En France, la Semaine sera un puissant vecteur de mobilisation et l'appel à projet ouvert à tous les champs du développement durable.

Au jardin, évitez les produits phytosanitaires

Les pesticides visant à protéger les plantes des parasites sont appelés produits phytosanitaires. Dans les exploitations agricoles, les produits phytosanitaires sont pulvérisés depuis des tracteurs. Outre les produits naturels dont certains sont utilisés depuis l'antiquité (**soufre**, **cuivre**, fluor, arsenic, **nicotine**, etc.), il existe un grand nombre de pesticides de synthèse fabriqués à base de **phosphore**, de **chlore**, de carbamate, de dérivés du benzène, etc.

Les **fongicides**, sont les pesticides les plus utilisés en France (49% de l'ensemble), conçus pour éliminer les champignons et les moisissures en agissant à différents stades du développement des champignons. On distingue les « fongicides de contact » qui s'attaquent aux parties avec lesquelles le produit est en contact, des « fongicides systémiques » qui, appliqués en quantité plus restreinte, contribuent à « immuniser » la plante contre les parasites.

Les **herbicides**, dont la consommation représente 34% de la consommation française de produits phytosanitaires, visent principalement à limiter la présence de mauvaises herbes susceptibles d'entraîner le développement de la plante.



Bibliothèque

La liseuse sera disponible après les vacances de printemps, à la réouverture de la bibliothèque, le 19 avril 2016.

Ce sont près de 70 ouvrages qui vous seront proposés à la lecture sur ce nouveau support. Pour les personnes intéressées par l'emprunt de cette liseuse, il vous sera demandé un chèque de caution de 100€

Un apéro-lecture aura lieu le vendredi 29 avril 2016 à 19h00 à la bibliothèque. Chacun pourra présenter un livre, en lisant ou en racontant un passage. Tout type de lecture est le bienvenu (BD, roman,...).

Semaine européenne de la vaccination

Cette semaine aura lieu du 25 au 30 avril 2016. A cette occasion le centre hospitalier de Toul organise un atelier d'information le jeudi 28 avril 2016 de 14h00 à 17h00 dans le hall d'accueil.



Passage de la TNT à la Haute-Définition

Le passage à la TNT HD a lieu en une seule nuit sur l'ensemble du territoire, du 4 au 5 avril dernier. Ce changement de norme de la télévision implique le cas échéant une mise à niveau de votre équipement TV pour continuer à recevoir la télévision après le 5 avril.

Les avantages de cette évolution:

- Une meilleure qualité d'image: le changement de norme de diffusion va permettre de moderniser l'offre télévisuelle en accélérant la généralisation de la Haute Définition (HD).
- Un accès à tous les foyers de l'ensemble de l'offre TNT gratuite: dès le 5 avril 2016, tous les foyers reliés à une antenne râteau recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT, y compris les six chaînes aujourd'hui exclusivement diffusées en HD (L'équipe 21, Numéro 23, Chérie 25, RMC découverte, 6ter et HD1).

Pour aider les publics les plus fragiles et recevant la télévision exclusivement par une antenne râteau, l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) met à disposition des aides :

- Aide à l'équipement TNT-HD, d'un montant de 25€ TTC pour les personnes exonérées de la contribution à l'audiovisuel public.
- Assistance de proximité, avec l'intervention gratuite à domicile d'un facteur pour aider les foyers composés de personnes de plus de 70 ans, ou ayant une incapacité permanente de plus de 80 %, à brancher leur(s) adaptateur(s) TNT HD préalablement acquis et leur montrer comment procéder à une recherche des chaînes. Une prise de RV est nécessaire en appelant le 09.70.81.88.18 (appel non surtaxé).

Marché aux fleurs

Les établissements Faivre seront présents pour le Marché aux fleurs, le vendredi 13 mai à 17h30 au terrain de sport.

Bac poubelle et déchets ménagers sur la voie publique

Dès lors que votre poubelle est sur la voie publique, même vide, elle devient un objet encombrant « susceptible d'entraver la liberté ou la sûreté du passage » (cela peut coûter jusqu'à 750€ d'amende).

Nous vous invitons à rentrer votre bac poubelle en dehors des temps de collecte, comme le stipule le règlement des déchets ménagers (consultable en mairie).

Seules quelques rares exceptions sont autorisées si les habitations n'ont pas de lieu de stockage. Ceci est également valable pour tout dépôt, tel que sac de sable, bidon d'huile, morceaux de meuble, etc.

Les usoirs font partie du domaine public. Le riverain ne peut revendiquer comme propriété que « le tour de volet », soit une étroite bande qui longe la façade. Il est d'usage également de balayer et entretenir l'usoir par chaque riverain au devant de son habitation.

Rappel : Le dépôt sauvage d'ordures ménagères dans la nature ou à côté des Points d'Apports Volontaires est passible d'une amende de 150 à 1500€ (amende de 4ème classe). La CCT est en droit de verbaliser tout contrevenant.



Voeux

Veillez nous excuser pour la distribution tardive de la Feuille de Charmes de janvier vous invitant aux vœux de M. le Maire. Nous ferons tout pour que cela ne se reproduise pas. Sachez que les vœux ont toujours lieu le dernier samedi du mois de janvier.

Relais des Assistantes Maternelles

Le 29 février, une animation pour les jeunes enfants a eu lieu au foyer rural de notre commune avec la collaboration du RAM de Toul qui a mis à notre disposition des malles de jeux..

18 invitations ont été distribuées, ce qui correspond au nombre d'enfants de moins de trois ans dans notre village.

Trois assistantes maternelles et une maman ont répondu présent, accompagnées de huit petits de 8 mois à trois ans.

Une nouvelle animation est prévue courant mai. Nous vous attendons nombreux pour partager un super moment de jeux et d'échange.



Commande groupée de fuel

Les personnes intéressées par une commande de fuel (qualité ordinaire ou supérieure) groupée avec les habitants de Blénod-les-Toul peuvent se faire connaître auprès de M. Rémi ADAM au 03.83.62.53.58. La prochaine date limite de prise en compte des commandes sera le **15 avril 2016**.



Devenir Correspondant

Radio Décllic vous propose de devenir correspondant de village, en vous faisant bénéficier d'une formation adaptée à votre niveau, pour vous perfectionner aux outils et techniques de reportage radio-phonique. Si vous êtes intéressé, il vous suffit de prendre contact avec leur équipe au 03.83.63.90.90. Il s'agit d'un acte volontaire, avec adhésion à l'Association pour la Communication en Terre de Lorraine.

Activités du Foyer Rural

MANIFESTATIONS PASSEES :

Atelier cuisine le 30 janvier pour préparer les traditionnelles galettes offertes par le Conseil Municipal, lors de la cérémonie des vœux.

Tapis Nourse le 3 février proposant l'histoire de Boucle d'or à quelques petits bouts d'choux.

Cinéma le 20 février avec Belle et Sébastien et le 25 mars avec Chocolat.

Carnaval le 5 mars.

MANIFESTATIONS A VENIR :

Dimanche 24 avril : randonnée de printemps

Vendredi 29 avril : Apéro-lecture

Vendredi 27 mai : fête des voisins

En juin : nouveau spectacle des enfants des TAP - Repas des Ateliers Cuisine - Fête de l'été -

Cet été: 14 juillet - Fête du village et vide-greniers avec inscriptions prochainement.

La question du maintien d'un Accueil Collectif de Mineurs (Centre Aéré) cet été est posée - un questionnaire est distribué aux parents.

GAGNANTS DE LA TOMBOLA DU TELETHON :

2 repas + 2 boissons à utiliser pendant la fête de l'été : Simone et José LIMA

2 repas + 2 boissons à utiliser pendant la fête du 14 juillet : Aude JARRY

2 repas + 2 boissons à utiliser le samedi soir de la fête du village : Anaëlle et Jean-Philippe SCHEFFER

2 repas + 2 boissons à utiliser le dimanche midi de la fête du village : Valérie et Romuald RICHEPAIN

1 emplacement au vide-greniers : Jeanne-Marie et Didier BLOT